



Procès-verbal

Date :

8 avril 2014

Destinataires :

Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

Référence / N° du dossier : COO.2180.109.7.122531 / 922/2013/01184

Procès-verbal de la 4^e Table ronde du 21 mars 2014

Présidence : Luzius Mader Délégué aux victimes de mesures de coercition aux fins d'assistance (MCFA)
Office fédéral de la justice

Participants avec droit de vote :

Mirjam Aebischer	Integras, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse
Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses
Daniel Cevey	Victime
Jean-Louis Claude	Victime
Kurt Gradolf	Représentant des stérilisés de force
Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
Simon Hofstetter	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
Lisa Hilafu	Représentante des personnes adoptées de force
Thomas Huonker	Représentant des personnes placées
Andreas Jost	Victime
David Oberholzer	CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
Sybille Oetliker	Union des villes suisses

	Claudia Scheidegger	Victime
	Fritz Schober	Union suisse des paysans (USP)
	René Schüpbach	Victime
	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)
	Maria-Luisa Zürcher	Association des communes suisses
	Walter Zwahlen	Représentant des enfants placés de force
Participants sans droit de vote :	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Beat Gnädinger	Conférence des directeurs d'archives suisses (CDA)
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Martin Lengwiler	Représentant des historiens
	Marco Leuenberger	Représentant des historiens
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales
Invités :	Reto Brand	Office fédéral de la justice
	Folco Galli	Office fédéral de la justice
	Lukas Heckendorn	Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
	Janine Mauerhofer	Assistante du délégué aux victimes de MCFA
	Nina Schneider	Office fédéral de la justice
	Iris Widmer	Office fédéral de la justice
	Sara Zimmermann	Archives du canton de Zürich
Procès-verbal :	Rahel Müller	Office fédéral de la justice
Excusés :	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Jacqueline Fehr	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Marco Ronzani	Coach du Forum des victimes
	Loretta Seglias	Représentante des historiens



1 Début de la séance : 10 heures

2 **1. Paroles de bienvenue et communications ; priorités de la 4^e Table ronde et mode**
3 **de traitement des propositions**

4 Le président ouvre la séance et excuse les absents. Le but et les priorités de la réunion sont
5 de discuter du plan du rapport de la TR et en particulier de la partie concernant les mesures.
6 Le président souhaite que les propositions qui concernent les mesures soient traitées au
7 point 6 (plan du rapport/partie concernant les mesures), ce afin d'éviter une dilution de la vue
8 d'ensemble.

9 **2. Approbation du procès-verbal de la 3^e Table ronde**

10 Toutes les demandes de modification ont été prises en compte. Le procès-verbal est ap-
11 prouvé tacitement. De l'avis du président, on pourrait ne mettre le procès-verbal en ligne
12 qu'une fois approuvé. La majorité des participants sont d'accord.

13 **3. Informations**

14 **3.1 Loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative**

15 Mme Schneider Schüttel informe que la loi sur la réhabilitation a été adoptée le matin même
16 à une forte majorité. Le président ajoute qu'il serait souhaitable que la loi entre en vigueur
17 dès que possible ; la date doit encore être discutée avec les cantons. Le 1^{er} août 2014 est à
18 son avis possible. Il est plus douteux que le Conseil fédéral puisse instituer la commission
19 d'experts à la même date. Les participants discutent de l'association de la TR à l'étude
20 scientifique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la réhabilitation et en particulier
21 de la question de l'institution d'un comité. M. Huonker souhaite que la TR soit associée via
22 un comité. Mme Keller soutient cette proposition, qui permet d'assurer la transparence dans
23 cette question importante pour tous les participants. Le président souligne que la TR doit être
24 associée – aussi bien à l'instauration qu'aux travaux du comité. A son avis, notamment parce
25 que le temps manque, des entretiens bilatéraux suffiraient.

26 **3.2 Initiative populaire**

27 Le président informe que l'initiative populaire sera lancée prochainement. Date prévue : 31
28 mars 2014.

29 M. Claude signale le manque d'information subsistant dans les cantons de Suisse romande.

30 **3.3 Points de contact**

31 Mme Hanselmann indique que la prochaine réunion des points de contacts aura lieu le 3 juin
32 2014. Les intéressés peuvent lui adresser les sujets qu'ils souhaitent voir traiter. Elle informe
33 également que la situation à BS s'est clarifiée. Des discussions sont par ailleurs sur le point
34 d'être entamées avec les cantons au sujet de l'aide immédiate. Elle incite à communiquer
35 directement aux points de contact ou à la CDAS les éventuels désaccords avec eux. Les
36 solutions bilatérales sont souvent plus efficaces que les courriels envoyés à tout le monde.

1 M. Jost signale que l'esprit de clocher continue de régner dans les points de contact.

2 **3.4 Recommandations concernant la consultation des dossiers**

3 M. Gnädinger informe sur les divers feedbacks des cantons, qui disent avoir transmis et détaillé les recommandations. Il juge ce travail explicatif très important parce qu'il permet de
4 tenir compte des différences de réglementation existant entre les cantons. M. Schüpbach
5 signale qu'il est parfois utile de s'adresser aux services qui ont jadis financé les placements
6 en foyer. Certains possèdent encore des dossiers. Mme Hilafu signale le problème que des
7 personnes adoptées n'ont pas accès aux dossiers de leur père biologique, bien qu'il soit dé-
8 cédé et que la paternité soit reconnue. On revoit à la protection des données. M. Gnädinger
9 explique que dans les cas où il existe une légitimité, la consultation devrait être possible. Ce
10 sont les circonstances du cas particulier qui en décident.
11

12 Mme Zürcher communique que la revue de l'Association des communes suisses a signalé
13 l'existence des recommandations. Elle renvoie à la possibilité de placer un lien direct sur le
14 site internet de la Conférence des directeurs d'archives suisses.

15 Le président complète en disant qu'il a indiqué, lors d'entretiens avec les représentants des
16 églises, que les recommandations devraient également s'appliquer aux institutions gérées
17 par l'Eglise. M. Bürgstein informe que les évêques catholiques transmettent les recomman-
18 dations à leur évêché. M. Hofstetter ajoute que l'Eglise évangélique est elle aussi disposée à
19 coopérer.

20 M. Claude fait savoir, à l'attention de la Conférence des évêques suisses, que les victimes
21 souhaiteraient connaître les noms des personnes jadis impliquées. M. Gnädinger recom-
22 mande de procéder, dans un premier temps, à la consultation des dossiers. Le reste en dé-
23 coulera. M. Bürgstein informe qu'il n'existe pas d'archives nationales chez les catholiques. Il
24 faut donc décider, là réside le défi, quelle institution est compétente. Il offre son soutien pour
25 le cas où des difficultés se poseraient ou des requêtes resteraient sans réponse.

26 **3.5 Sondage sur le nombre des personnes concernées/victimes**

27 Le président informe les participants sur le sondage qui a été réalisé auprès des organisa-
28 tions connues et des interlocuteurs cantonaux des foyers subventionnés par la Confédéra-
29 tion. Le bilan sera dressé début avril. M. Gnädinger communique que le nombre de person-
30 nes annoncées a été multiplié par cinq depuis le dernier sondage effectué auprès des archi-
31 ves de l'Etat. Il insiste que la sensibilisation des communes est un sujet qui préoccupe les
32 archives. Il est important également de distinguer si l'annonce est faite par un tiers ou par
33 une personne directement concernée ; la situation juridique est en effet différente selon le
34 cas. Les archives de l'Etat offrent là aussi des conseils. Il est également important de signa-
35 ler qu'il n'existe pas seulement des « dossiers », mais aussi des traces en divers endroits.

36 Mme Hilafu renvoie à sa proposition concernant la demande de financement d'un site inter-
37 net commun à tous les services de recherche de Suisse et la motive. Le président promet
38 que la demande sera communiquée aux participants et que la TR y reviendra plus tard.

39 **3.6 Forum des victimes** : pas de remarque.

40

1 **3.7 Exposition « Enfances volées »**

2 Le président informe des engagements de soutien arrivés de différentes parts et remercie les
3 organisations en question. L'exposition sera inaugurée le 12 avril 2014.

4 **3.8 Mise à jour du site internet**

5 Le président et Mme Müller annoncent les changements réalisés et à venir. Des propositions
6 peuvent être faites à Mme Müller.

7 **4. Aide immédiate**

8 **4.1. Avancement**

9 Le président renvoie les participants aux projets de convention avec la Chaîne du bonheur,
10 de lignes directrices sur le fond spécial et de formulaire de requête qui leur ont été fournis. Il
11 annonce que des modifications devraient encore être apportées la semaine prochaine avec
12 la Chaîne du bonheur. Il signale le souci de la CDAS que les textes soient conçus de maniè-
13 re plus simple.

14 Les participants discutent des documents et demandent, notamment, les modifications sui-
15 vantes :

16 *Lignes directrices :*

17 - 2^e ligne : remplacer « les enfants et les adolescents » par « les personnes »

18 *Formulaire de requête :*

19 - Formuler plus clairement la marche à suivre pour déposer une requête

20 - Réaliser une mise en page en couleur

21 - Préciser la possibilité de prise de contact / rapport avec la possibilité de témoigner
22 par écrit des souffrances causées ?

23 - Discuter de l'utilisation de l'argent : le président signale que la Chaîne du bonheur
24 pose toujours cette question. On essaie d'affaiblir la formulation (« à quelles fins sou-
25 haitez-vous utiliser l'aide immédiate? »). Le président insiste sur le fait qu'il n'incombe
26 pas au comité de jouer les policiers et de juger des souhaits du requérant.

27 - Logique de l'aide sociale (ex. : la taxation fiscale du partenaire non marié doit être
28 annexée) : cette dynamique doit être repensée et discutée avec la Chaîne du bon-
29 heur.

30 *Tous les documents :*

31 - Désigner de manière conséquente les personnes placées

32 - Utiliser des termes uniformes dans tous les documents et notamment tenir compte
33 des spécifications et formulations utilisées au sein du comité

34 - Compléter la position des parents (enfant enlevé à ses parents)

35 - Préciser : « avortement forcé »

36 - Simplification

37 Le président informe que le comité de la Chaîne du bonheur s'occupera une nouvelle fois du
38 fonds d'aide immédiate le 25 mars 2014. La signature de la convention est prévue pour le 8
39 ou le 9 avril 2014 et sera publiée par communiqué de presse. Le communiqué présentera de
40 nouveau clairement le déroulement de la procédure. Les requêtes pourront probablement
41 être déposées dès le mois de juin. Les premiers paiements seront possibles dès septembre.

1 Le président indique que les requêtes adressées au secrétariat du délégué aux victimes de
2 MCFA seront dépouillées dans le respect des dispositions sur la protection des données,
3 traitées par le comité, soumises à la Chaîne du bonheur, conservées puis archivées.

4 Mme Hanselmann communique que sept cantons ont promis des subsides. D'autres cantons
5 doivent attendre la décision de leur parlement. Aucune position négative n'a été émise à ce
6 jour. Elle signale qu'il faut être patient. Le président informe les participants sur les appels au
7 don envoyés aux entreprises, organisations et institutions. La lettre ne vise pas seulement à
8 réunir des fonds, mais à montrer qu'il n'est pas question de responsabilité, mais de solidari-
9 té. Elle sert aussi à informer et sensibiliser. A la demande de M. Baud, le président explique
10 le malentendu (entretemps effacé) survenu au sein de la Conférence romande de la loterie
11 et des jeux au sujet de l'affectation des prestations financières du fonds d'aide immédiate.

12 Mme Aebischer informe que le groupe de résonance d'intégras a invité tous les organes res-
13 ponsables à verser une contribution au fonds d'aide immédiate au nom de la solidarité. Le
14 président le remercie pour cette initiative. Mme Wigger évoque la motion déposée hier dans
15 le canton de SG. M. Hofstetter indique que l'Eglise réformée va émettre une recommanda-
16 tion en faveur d'une collecte à l'occasion d'un jour de collecte nationale. M. Bürgstein ajoute
17 au nom de l'Eglise catholique que les évêques ont eux aussi recommandé une collecte na-
18 tionale. La disponibilité et le soutien sont là. M. Claude manifeste sa mauvaise humeur que
19 la collecte soit organisée par ceux mêmes qui ont jadis opprimé les personnes concernées.

20 **4.2. Aspects organisationnels (marche à suivre pour l'examen des requêtes ; comité** 21 **et calendrier)**

22 Le président renvoie à ce qui a déjà été dit. Les requêtes seront adressées au délégué aux
23 victimes de MCFA ou à son secrétariat, dépouillées au plan administratif et transmises une
24 fois complètes au comité pour examen. Le comité prend position à leur sujet, à l'attention de
25 la Chaîne du bonheur. La Chaîne du bonheur ne procède pas à un examen matériel à pro-
26 prement parler, mais prend la décision formelle. Elle se réserve le droit de faire des contrôles
27 aléatoires pour voir si les lignes directrices sont respectées.

28 Le président explique qu'il s'imagine un comité de trois à cinq personnes. Des qualifications
29 différentes doivent y être représentées. Il y faut des victimes, mais aussi des personnes fa-
30 milières de l'aide sociale et des processus administratifs. Le président souhaite lancer des
31 réflexions sur la configuration du comité au cours des jours et semaines à venir. Il faut aussi
32 assurer une représentation adéquate des deux sexes et des régions linguistiques. Le comité
33 sera dirigé par le délégué. Le président demande à être habilité à fournir les travaux prépara-
34 toires au cours des semaines à venir pour qu'une équipe fonctionnelle soit en place avant la
35 fin juin. Le comité ne doit pas avoir pour tâche de préparer les dossiers. Il doit recevoir des
36 documents prêts à être traités. La préparation doit être exécutée par l'OFJ, dans le cadre
37 d'un effort spécial.

38 La TR approuve la marche à suivre proposée.

39 M. Zwahlen signale le refus de l'Union des paysans de participer financièrement au fonds
40 d'aide immédiate. M. Schober explique que ce n'est pas l'Union des paysans qui a profité
41 des enfants placés, mais les paysans eux-mêmes. Il invoque aussi que les paysans font des
42 dons lors des collectes des églises, qu'ils sont même sans doute les plus fidèles des prati-
43 quants. L'Union des paysans a elle aussi pensé lancer une collecte. Mais pareille collecte
44 devrait avoir lieu dans le cadre d'une journée nationale de solidarité. Le président informe les
45 participants des entretiens ayant eu lieu avec le président et le directeur de l'Union des
46 paysans. Il s'imagine que l'Union des paysans reviendra sur sa décision et estime donc qu'il
47 ne serait pas correct de la mettre à l'index. Il souhaite que tous les membres de la TR parti-

1 cipient de manière constructive à l'élaboration de solutions. Le président annonce qu'il pré-
2 sentera la TR et ses travaux lors d'une séance du comité de l'Union des paysans.

3 Mme Keller confirme qu'il faut continuer à chercher le dialogue. La thématique de la TR sus-
4 cite un vif intérêt chez les paysannes. Elle a bon espoir que les femmes ouvriront elles aussi
5 le débat. Il faut être patient.

6 M. Avanzino évoque une étude abordant le thème du travail des enfants. Sont concernés
7 les enfants placés, mais aussi les orphelins. Il y a eu d'incroyables abus, de nature esclava-
8 giste. Il faut aussi explorer le travail exécuté en maison d'éducation pendant la période allant
9 de 1830 à 1940. Le président confirme que ces questions seront abordées par l'étude scien-
10 tifique.

11 **5. Discussion concernant les prestations financières ultérieures sur une base léga-** 12 **le**

13 **5.1 Information de l'ISDC**

14 M. Heckendorn, de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC), présente le rapport de droit
15 comparé qu'a rédigé l'ISDC. Il estime que le rapport final sera prêt dans deux à trois semai-
16 nes (en allemand du moins). Les manières de travailler sur le passé sont très variées. Mais
17 tous les ordres juridiques observés révèlent une certaine analogie dans les abus. M. Hec-
18 kendorn informe les participants en priorité sur la situation en Allemagne (maisons
19 d'éducation), Suède (stérilisations forcées, maisons d'éducation), Norvège (maisons
20 d'éducation), Australie (maisons d'éducation, population indigène ou non), Etats-
21 Unis/Caroline du Nord (stérilisations forcées) et Irlande (maisons d'éducation). Dans
22 l'ensemble, dit-il, tous les pays examinés exigent qu'un élément d'abus soit au moins plausi-
23 ble. Des institutions spéciales ont en outre été créées dans tous les ordres juridiques étu-
24 diés. Au plan financier, la comparaison est relativement difficile. De manière générale, on
25 constate que plus le montant est calculé individuellement, plus les chances sont élevées que
26 le montant versé dans le cas concret soit important.

27 Le président remercie M. Heckendorn et l'ISDC pour le travail qu'ils ont fourni.

28 Mme Biondi s'enquiert auprès de M. Heckendorn de la levée de la protection des données.
29 Elle aimerait savoir concrètement si les noms des acteurs (chefs d'établissement, médecins,
30 etc.) sont connus. M. Heckendorn évoque l'exemple de l'Allemagne, où les noms ont été
31 rendus accessibles.

32 M. Schober demande si d'autres pays se sont attelés à une étude aussi vaste sur toutes les
33 catégories de victimes que le fait la Suisse. M. Heckendorn explique que les travaux des
34 autres pays ont chaque fois obéi à des processus différents.

35 M. Huonker ajoute que le montant maximal versé dans une procédure civile a été le fait de
36 l'Australie, avec 525 000 dollars australiens. Il signale que le travail de mémoire réalisé en
37 Irlande a été énorme et insiste sur la relativité des montants. Il demande si le terme d'abus
38 se limite aux abus sexuels. M. Heckendorn répond que le terme d'abus est général et défini
39 de manière large dans tous les pays examinés. Mme Biondi souhaite savoir s'il y a eu des
40 cas, à l'étranger, dans lesquels les parents ont dû payer pour leurs enfants placés par déci-
41 sion administrative. M. Heckendorn ne peut répondre sur le vif et Mme Biondi demande que
42 la question soit tirée au clair.

43 M. Jost objecte que les montants réclamés par les associations sont très modestes. Il recon-
44 naît qu'une solution correspondant aux dommages réels n'est pas réalisable. Il trouverait
45 insultant que ces montants limités fassent encore l'objet de marchandages.

1 M. Leuenberger se demande si on a connaissance du nombre des personnes concernées
2 dans les différents pays. M. Heckendorn répond qu'il existe des chiffres dans les pays exa-
3 minés, et qu'il les livrera ultérieurement.

4 **5.2 Document de travail concernant le fonds de solidarité**

5 Le président informe les participants que le document de travail ne contient que des princi-
6 pes qui pourront et devront être concrétisés par la suite.

7 Il explique que le comité a discuté des modèles C et D. Mais aussi qu'il a vite reconnu que la
8 solution D devait être abandonnée. C'est maintenant la solution C, ou – son nouveau nom –
9 le « fonds de solidarité » qui est proposée. M. Schober doute qu'un système qui prévoit une
10 prestation indépendamment de la situation financière de la victime puisse s'imposer politi-
11 quement. Sa solution serait de n'aider que les personnes vivant dans des conditions finan-
12 cières difficiles.

13 Le président explique que toutes les personnes concernées par une MCFA ne sont pas des
14 victimes pouvant bénéficier de prestations d'un pareil fonds de solidarité. Seules les person-
15 nes dont l'intégrité physique, psychique, mentale ou sexuelle a été violée par une MCFA
16 peuvent être qualifiées de victimes. Il faut qu'il y ait qualité de victime pour que des presta-
17 tions financières du fonds soient versées. M. Gradolf regrette que les personnes stérilisées
18 de force ne soit pas explicitement désignées. Le président explique que cette catégorie entre
19 dans la définition de « l'intégrité physique lésée », mais qu'une mention explicite serait pos-
20 sible.

21 L'explication est la suivante : le comité a voulu tenir compte du fait qu'il y a eu des personnes
22 concernées qui se portaient bien. Par ailleurs, les personnes qui ne se trouvent pas dans
23 une situation de détresse financière doivent elles aussi pouvoir obtenir réparation, car elles
24 ont subi et souffert des mêmes choses. La qualité de la souffrance d'autrui ne peut être ap-
25 préciée de manière objective. Mme Waser renvoie aux expériences qui ont été faites avec
26 les enfants de la grand-route. Les discussions sur les gradations ont été très difficiles et par-
27 fois blessantes.

28 Les participants discutent par ailleurs des termes utilisés : Mme Hilafu insiste sur le fait qu'il
29 faut parler de reconnaissance et de remboursement, non d'indemnisation et de réparation.
30 Mme Biondi et M. Bürgstein renchérissent qu'il faut être conséquent et ne pas parler de ré-
31 paration, mais de reconnaissance du tort et de la souffrance subis.

32 Mme Aebischer s'enquiert de la signification de la « menace » d'une mesure dans la liste
33 des critères. Le président explique qu'il était fréquent que la personne concernée soit mena-
34 cée d'une mesure dans les cas où elle n'y adhérerait pas de son plein gré. Un exemple typique
35 est donné par les adoptions forcées, où l'accord de la mère de l'enfant n'a souvent été obte-
36 nu que sur pression massive des autorités.

37 M. Schober insiste une fois encore sur le fait qu'il estime que ce modèle n'est pas viable poli-
38 tiquement. Le président confirme qu'il s'agit effectivement de ne travailler que sur les propo-
39 sitions de la TR dont la TR estime qu'elles possèdent une réelle chance. Il pense qu'une
40 prestation financière telle que celle esquissée dans le document de travail concernant le
41 fonds de solidarité est en principe réalisable politiquement. Interrogé sur la question, M.
42 Schober confirme que le consensus règne sur le fait que les prestations financières doivent
43 faire partie des mesures ; les divergences ne portent que sur le choix du modèle. Mme
44 Schneider Schüttel souligne que la voie politique ne sera pas facile.

45 Le président explique que les prestations financières ne se limitent pas aux prestations fi-
46 nancées par le fonds de solidarité. Il s'agit de voir si des mesures peuvent être prises dans le
47 domaine des assurances sociales (relèvement de la rente AVS, mesures dans le domaine

1 de l'AI, pas de pénalisation des bénéficiaires au plan fiscal ou de l'aide sociale en cas de
2 versement du fonds de solidarité). Cela exige des modifications de loi. Le législateur ne doit
3 pas reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre.

4 Mme Hanselmann ajoute que la CDAS a décidé d'écrire aux départements cantonaux res-
5 ponsables que les prestations d'aide immédiate ne doivent pas être prises en compte dans
6 le calcul de l'aide sociale. La lettre sera envoyée dans les jours qui suivent. Mme Hansel-
7 mann renvoie aux explications de M. Ritler, de l'Office fédéral des assurances sociales, qui a
8 annoncé un appel de même nature aux services cantonaux de l'AI qui relèvent de sa surveil-
9 lance. Mme Hilafu demande si la lettre de la CDAS sera publiée sur le site internet du délé-
10 gué aux MCFA. Mme Hanselmann accepte volontiers cette demande.

11 M. Bürgstein s'enquiert si le comité a réfléchi à la manière dont le fonds de solidarité se situe
12 par rapport à l'initiative sur la réparation. Le président explique que le comité ne s'est pas
13 encore penché dans le détail sur l'initiative populaire. Il propose d'attendre qu'elle soit lancée
14 et renvoie à la possibilité de concevoir éventuellement la proposition présentement discutée
15 comme une contre-proposition indirecte à l'initiative. M. Huonker ajoute que l'initiative et les
16 travaux de relations publiques qui l'accompagnent exerceront de toute manière une pression
17 et inciteront à agir. Mme Aebischer exprime son espoir que l'initiative ne soit pas considérée
18 comme une concurrence pour les travaux de la TR. M. Huonker insiste que tel n'est pas le
19 cas.

20 Au plan du contenu, M. Schober souhaite que le passage « Private Organisationen... tragen
21 auf freiwilliger Basis ebenfalls zur Finanzierung bei » soit complété par le verbe « können »
22 (« peuvent » figure dans le texte français). Mme Aebischer souhaite que « foyers » soit rem-
23 placé par « institutions hébergeant des enfants et des adolescents ».

24 Le président résume que la TR juge bons les principaux jalons posés dans le document de
25 travail.

26 **6. Discussion du plan du rapport de la Table ronde, et notamment de la partie** 27 **concernant les mesures (cf. document présentant le plan du rapport et ses an-** 28 **nexes)**

29 Le président explique brièvement le projet de plan du rapport et la structure du document de
30 travail sur les mesures et les recommandations de mesures.

31 La proposition d'intégrer des témoignages de l'époque suscite l'approbation quasi générale.
32 M. Huonker suggère également d'inclure des photos documentaires et des extraits de dos-
33 siers. Le président remarque que la mise en page pourra encore être faite après l'adoption
34 du texte.

35 La TR discute des propositions de modification suivantes concernant le plan du rapport :

- 36 - C.3.3 : extension aux « efforts de la société civile » (prise en compte aussi des efforts
37 des organisations de personnes touchées, etc.). Le président laisse entrevoir qu'on
38 approchera les acteurs.
- 39 - D.3 : ajout des éléments « Sauvegarde des dossiers » et « Mentions de désaccord »

40 La TR discute des propositions de modification suivantes concernant le document de travail :
41 mesures et recommandations de mesures :

- 42 - *Chiffre 1* : mémorial / monument / lieu de commémoration
- 43 - *Chiffre 2* : cf. la proposition soumise aujourd'hui par Mme Hilafu au sujet du service
44 de recherche. Le président explique aussi la proposition concernant l'extension du
45 champ d'application de la loi sur l'aide aux victimes. M. Jost s'enquiert de la fonction
46 de médiation des points de contact. Mme Hanselmann en prend note.

1 Remarque pour le procès-verbal : l'adoption du communiqué de presse est avancée.

- 2 - *Chiffre 3* : ajout des éléments « Sauvegarde des dossiers » et « Mentions de désac-
- 3 cord ». Mme Hilafu souhaite qu'une liste soit dressée indiquant qui peut consulter
- 4 quoi et où. Mme Oetliker suggère d'évoquer les archives municipales. M. Gnädinger
- 5 confirme le rôle important des archives municipales comme celui des organisations
- 6 privées. Il ajoute que le vœu de Mme Hilafu aboutirait à un tableau compliqué. Son
- 7 désir est d'éviter les malentendus et les frustrations. Il propose que les personnes
- 8 concernées s'adressent aux cantons ou aux archives municipales où ils peuvent bé-
- 9 néficier de conseils spécifiques. Elles peuvent aussi y être renvoyées aux archives
- 10 municipales et aux organisations privées. Mme Oetliker précise que le travail de sen-
- 11 sibilisation qui a déjà été fait doit figurer dans le tableau des mesures. Mme Hilafu in-
- 12 dique qu'il faut aussi y mentionner la procédure législative visant à assouplir le secret
- 13 de l'adoption. Elle souhaite également qu'une recommandation soit adoptée en vue
- 14 d'une solution transitoire. Mme Waser demande si une aide est proposée pour la ré-
- 15 daction d'une mention de désaccord. M. Gnädinger confirme que les archives de
- 16 l'Etat offrent leur soutien dans la formulation. Le président propose de faire figurer
- 17 cette remarque dans la recommandation. Mme Aebischer insiste sur l'importance de
- 18 l'harmonisation de la sauvegarde des dossiers et sur les besoins de coordination
- 19 avec les dispositions sur la protection des données. M. Gnädinger renvoie à la re-
- 20 commandation existante, qui sert à la sauvegarde des dossiers. Le problème réside
- 21 dans la mise en œuvre. Il s'agit d'homogénéiser la pratique, non de modifier la loi.
- 22 Une modification au niveau de la législation fédérale aurait pour seul effet de donner
- 23 une impulsion aux lois cantonales. M. Claude réitère sa proposition concernant
- 24 l'ouverture des archives ecclésiastiques.
- 25 - *Chiffre 4.2* : le président informe les participants, au sujet de la proposition des orga-
- 26 nisations de personnes concernées, que le document de travail vise à donner une
- 27 vue d'ensemble sur les propositions déjà connues. Il souligne qu'il faut encore en dis-
- 28 cuter. Le rapport n'indiquera ensuite plus qui a fait une proposition : il ne comportera
- 29 plus que les recommandations communes adoptées par la TR. Il s'agit aujourd'hui de
- 30 discuter de toutes les mesures qui feront en principe leur entrée dans le projet de
- 31 rapport.
- 32 - *Chiffre 4.3* : le président demande qu'une sélection soit opérée et que des priorités
- 33 soient fixées. Il ajoute qu'il est d'avis, personnellement, qu'il faut se concentrer sur
- 34 quelques mesures pouvant être très efficaces. Mme Keller recommande de se
- 35 concentrer sur la thématique de l'AVS et de l'AI. La proposition concernant l'abandon
- 36 d'une recommandation de réduction fiscale est bien accueillie. Il faut en revanche re-
- 37 commander une remise d'impôt pour les victimes dont les dettes fiscales sont éle-
- 38 vées. Le président annonce que le sujet sera abordé avec les autorités fiscales. Il
- 39 abordera par ailleurs avec l'Office fédéral des assurances sociales la question de sa-
- 40 voir si le fait de combler des lacunes de cotisation ou de relever les rentes peut être
- 41 utile. M. Huonker explique que la compensation financière du travail fourni alimente
- 42 indirectement la conception du fonds de solidarité (argument) et ne doit pas figurer
- 43 séparément dans la liste. La proposition d'AG à vie pour les personnes concernées
- 44 est également discutée, et il est décidé de la laisser pour le moment dans le rapport.
- 45 En ce qui concerne la proposition de retraite anticipée, il est renvoyé au débat politi-
- 46 que difficile qui lui est associée. Les arguments de la durée totale du temps de travail
- 47 et du traitement spécial des ouvriers du bâtiment parlent en sa faveur.
- 48 - *Chiffre 5* : M. Lengwiler recommande d'y inscrire les recommandations concernant
- 49 l'étude scientifique. Le président confirme, en réponse à Mme Hilafu, que l'argent ré-
- 50 uni doit bénéficier en premier lieu à l'étude scientifique. Mais la commission d'experts

1 indépendants prévue par la loi sur la réhabilitation va pouvoir entamer rapidement
 2 ses travaux. M. Lengwiler informe les participants de la possibilité qui semble
 3 s'esquisser de réunir parallèlement des moyens pour l'étude via le Fonds national. Il
 4 recommande de saisir cette chance. Le président indique que la réglementation figu-
 5 rant dans la loi sur la réhabilitation permet de créer des liens transversaux avec les
 6 autres catégories de victimes. Si la commission d'experts devait en revanche
 7 s'occuper de tous les groupes de victimes, il lui faudrait une base légale, procédure
 8 qui prend trois à quatre ans. Le président souligne qu'il faut tirer parti des synergies
 9 possibles. Il faut assurer, dans la composition de la commission d'experts indépen-
 10 dants et dans celle de la direction du programme national de recherche (PNR), que la
 11 collaboration fonctionne entre les personnes. M. Huonker confirme l'importance de la
 12 coordination humaine. Mme Keller est d'avis qu'il faut donner la préférence à la créa-
 13 tion d'une commission d'experts disposant d'un mandat de recherche complet. Il
 14 s'agirait là d'un signal politique clair à destination du public, permettant une discus-
 15 sion plus vaste et plus politique de la mise en œuvre des résultats. Son expérience
 16 montre que les résultats des PNR sont surtout discutés entre spécialistes. La TR est
 17 majoritairement d'avis qu'il faut poursuivre les voies parallèles (commission d'experts
 18 et Fonds national). Mme Aebischer souhaite que des représentants des institutions
 19 soient associés (ligne 1, colonne 2).

20 - *Chiffre 6* : M. Bürgstein propose d'évoquer le travail de sensibilisation déjà effectué
 21 par la TR comme mesure réalisée. Mme Aebischer souhaite une stratégie sur les
 22 moyens de sensibiliser davantage le grand public. Le président propose d'inscrire
 23 dans la colonne centrale l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation. M. Claude
 24 souhaite que les personnes concernées puissent elles aussi entrer en contact avec le
 25 public et les parlementaires. Mme Schneider Schüttel insiste sur l'importance du
 26 contact direct entre personnes concernées et politiques et offre ses services pour
 27 établir ce contact. M. Schüpbach propose d'inviter les parlementaires à Mümliswil. Le
 28 président soutient la proposition d'inviter le groupe parlementaire pour les victimes de
 29 MCFA à Mümliswil. Mme Hilafu suggère de mentionner aussi les enregistrements so-
 30 nores dans le catalogue de mesures. M. Huonker parle de sa proposition de monnaie
 31 commémorative. Le président confirme qu'une recommandation va être préparée.

32 - *Chiffre 7* : M. Oberholzer souhaite qu'il soit inscrit dans la liste que les représentants
 33 des organisations et des institutions participant à la TR jouent le rôle de multiplicateur
 34 dans leurs organes (mesures réalisées et mesures futures). La composition et
 35 l'organisation futures de la TR sont discutées. L'idée d'organiser des auditions est
 36 très appréciée. Le président informe les participants que ces questions devront être
 37 discutées et qu'il y est totalement ouvert. Mme Aebischer renvoie à sa proposition de
 38 créer des forums régionaux de personnes concernées. Elle doit également être repri-
 39 se. Mme Hilafu rétorque qu'elle préférerait qu'on soutienne les organisations existan-
 40 tes (correspond à la proposition de la colonne de droite). M. Jost explique sa proposi-
 41 tion d'offrir des plateformes d'entraide aux personnes concernées.

42 7. Etude scientifique

43 Le sujet est considéré comme traité.

44 8. Communication / Relations publiques

45 Le président signale les activités médiatiques passées et à venir. Il évoque notamment
 46 l'information générale des médias prévue pour le 15 avril 2014. Il serait heureux que deux à
 47 trois représentants des personnes concernées puissent y participer. Il prendra contact avec
 48 elles à ce sujet.

1 **9. Suite / Planification des travaux (5^e TR du 6.6.2014 ; 6^e TR du 1.7.2014)**

2 Le président annonce qu'un projet de rapport sera préparé en collaboration avec les partici-
3 pants à la TR d'ici le 6 juin 2014. Le texte sera discuté lors de la prochaine réunion. Il devrait
4 pouvoir être adopté lors de la séance du 1^{er} juillet 2014, la mise en page graphique pouvant
5 être réalisée a posteriori.

6 M. Gnädinger informe que la prochaine TR aura lieu aux archives de l'Etat de Zurich. Un
7 apéritif sera offert en fin de séance. Le président remercie M. Gnädinger pour son invitation.

8 **10. Divers**

9 Le président remercie la Maison des cantons pour son hospitalité et l'interprète pour son
10 formidable travail.

11 Fin de la séance : 17 h 30